

CARTE JOURNALISTE & BILLET JOURNALISTE

Pour les professionnels de la presse

Réduction : **Gratuité** sur présentation de la **Carte Journaliste** émise par la SNCB

- ⊙ 2^e classe
- ⊙ trajet simple
- ⊙ trajet aller-retour

Réduction : **Tarif 75%** sur présentation de la Carte Journaliste émise par la SNCB

- ⊙ 1^e classe
- ⊙ trajet simple
- ⊙ trajet aller-retour

OU L'UTILISER ?

- Pour un trajet* entre deux gares* ou points d'arrêts* belges.
- En international : valable jusqu'aux points frontière* dans les trains internationaux classiques.
- Si votre billet est combiné avec du transport régional STIB ou TEC (moyennant paiement d'un supplément), vous pourrez voyager sur leurs réseaux respectifs dans les conditions définies par chaque société de transport* régionale. Ces conditions d'utilisation sont disponibles sur www.stib.be ou www.infotec.be.

POUR QUI ?

- Pour les journalistes professionnels ou stagiaires qui ont une Carte Journalistes, émise par la SNCB : **code 043**.
- Pour les membres du personnel Association Générale des Journalistes Professionnels de Belgique (AGJPB), de l'Association des Journalistes de la Presse Périodique (AJPP), de la Fédération Internationale des Journalistes et des Directions de Média avec siège principal en Belgique, qui ont la Carte Journalistes émise par la SNCB : **code 050**.

COMMENT L'OBTENIR ?

Carte Journaliste

Confection de la Carte Journaliste : présentez-vous au guichet d'une gare muni(e) :

- d'une attestation de l'AGJPB ou de l'AJPP (pour les journalistes stagiaires et professionnels)
- de votre carte d'identité
- du montant du droit de la confection* de votre carte (voir « Tarifs »).

Le personnel de vente confectionnera votre Carte Journaliste plastifiée qui sera valable 5 ans ainsi que de votre validation annuelle. Votre carte sera revalidée annuellement.

Confection de la validation annuelle : présentez-vous annuellement au guichet d'une gare muni(e) de l'attestation de l'AGJPB ou AJPP, afin de renouveler la validation de votre carte Journaliste.

**voir Lexique*

Valable à partir du 20.04.2017



Billet Journaliste 1e classe

- Aux automates, aux guichets, via le site internet letrain.be, via l'App SNCB, dans le train (au Tarif à Bord*) ou par les vendeurs agréés.
- Si votre billet est combiné avec TEC, vous pouvez l'acheter aux guichets et aux automates. S'il est combiné avec STIB, il est uniquement vendu aux guichets.
- Vous pouvez acheter votre billet maximum 31 jours à l'avance.

SUR QUEL SUPPORT ?

Carte Journaliste

Support papier composé de la carte plastifiée et du billet de validation.

Billet Journaliste 1e classe

Papier, PDF, Mobile Ticket avec code-barres 2D sur smartphone/tablette, e-ID (sauf au départ ou à destination de Brussels Airport – Zaventem), Carte à puce électronique émise dans le train*.

COMMENT L'UTILISER ?

Vous êtes en possession de votre carte Journaliste valable au moment du voyage.

Carte Journaliste

En 2^e classe : vous voyagez gratuitement en 2^e classe sur présentation de votre carte de réduction qui vaut titre de transport.

Billet Journaliste 1^e classe

En 1^e classe : votre carte permet l'achat d'un billet au Tarif 75%*.

- Votre billet est valable pour le trajet*, dans la classe et à la date mentionnés sur celui-ci.
- Lors de l'usage d'un billet aller-retour*, le voyage aller s'effectue avant le voyage retour.
- Vous pouvez arriver à votre destination par l'itinéraire le plus court en kilomètres ou par un itinéraire alternatif*.
- Si votre gare* de départ et/ou de destination fait partie d'une Zone*, vous pouvez circuler librement toute la journée à l'intérieur de la zone* sans en sortir.
- Si la gare de destination de votre billet aller-retour est une gare du littoral, vous pouvez effectuer le trajet retour de n'importe quelle gare du littoral. Les gares du littoral sont : De Panne, Koksijde, Oostende, Blankenberge, Veurne, Heist, Duinbergen, Knokke, Zeebrugge-Strand/Dorp.
- Vous ne pouvez pas vous éloigner de votre gare* de départ pour y repasser ensuite ou dépasser votre destination pour y revenir sans être en possession du titre de transport supplémentaire qui couvre le(s) trajet(s) aller-retour.
- Vous pouvez voyager jusqu'à l'interruption de nuit* du service des trains
- Vous pouvez acheter une carte de 10 voyages simples (sans la combinaison avec TEC, STIB) ou de surclassements* pour un même trajet, à l'automate de vente ou au guichet. Elle est valable 1 an à partir de la date d'émission.

Avant d'embarquer dans le train, vous la complétez chronologiquement de la façon suivante :

- en toutes lettres : le jour de la semaine;
- en 6 chiffres (JJ/MM/AA) : la date;

*voir Lexique

Valable à partir du 20.04.2017



- la destination de votre voyage en toutes lettres: toujours une des deux gares* ou Zones* préimprimées sur la carte ;
 - Complétez une ligne par voyageur et par trajet ;
 - En cas d'erreur, complétez une nouvelle ligne.
- Si vous voyagez au départ ou à destination de Brussels Airport – Zaventem, (voir rubrique « Dois-je payer un supplément » ci-dessous), votre billet est pourvu d'un code-barres qui ouvre les portiques à l'aéroport. Chaque voyageur présentera son billet au lecteur.

A QUEL PRIX ?

Carte Journaliste

En 2^e classe : vous voyagez gratuitement en 2^e classe sur présentation de votre carte de réduction qui vaut titre de transport.

Billet Journaliste 1^e classe

En 1^e classe : votre carte permet l'achat d'un billet au Tarif 75%*.

- Billet simple* : vous payez pour l'itinéraire le plus court en kilomètres entre votre gare de départ et de destination ainsi qu'en fonction de votre classe de voyage.
- La distance minimale tarifée* est de 3 km ; la distance maximale tarifée* est limitée à 150 km par trajet simple.
- Billet aller-retour* : vous payez 2 fois le prix du billet simple*.
- Votre billet Journaliste peut être combiné à un « Pass d'un jour TEC NEXT » si votre gare de destination est une gare en Wallonie. Ce forfait est ajouté au prix SNCB.
- Votre billet Journaliste peut être combiné au réseau STIB si votre gare de destination est une gare* de la Zone* de Bruxelles. Le forfait STIB est ajouté au prix SNCB.
- Le prix de la carte 10 trajets* est égal au prix de 10 trajets simples.
- Si vous achetez votre billet à bord du train, le prix de votre billet sera majoré du « Supplément Tarif à Bord »*.

DETERIORATION, PERTE OU VOL ?

Voir la fiche « Support papier ».

ET LE REMBOURSEMENT ?

Carte Journaliste

Le prix du droit de confection* de votre carte n'est pas remboursable.

Billet Journaliste 1^e classe

- Votre billet complètement inutilisé est remboursé intégralement au guichet :
 - jusqu'à la veille de la date de début de validité de celui-ci lorsque vous l'avez acquis à l'avance ;
 - ou le jour même endéans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat à l'automate ou au guichet.
- Votre billet n'est pas remboursable :
 - si vous l'avez acquis sur internet, via l'app SNCB, sur restitution d'un bon de compensation, bon d'échange ou chèque vert;

*voir Lexique

Valable à partir du 20.04.2017



- en cas de vol ou de perte.

- En cas d'absence de voiture de 1^e classe ou de voiture déclassée, votre billet de 1^e classe (ou billet de surclassement) complètement ou partiellement utilisé en 2^e classe est remboursable, à savoir la différence de prix entre les 2 classes du billet au Tarif Standard* ou au Tarif 50%* pour le trajet réellement effectué. Demandez une attestation à l'accompagnateur de train et présentez-vous au guichet dans les 14 jours calendrier, date du voyage incluse.
- Les cartes de 10 voyages simples ou de 10 surclassements complètement inutilisées sont remboursables intégralement le jour même dans les 30 minutes à partir de l'heure d'achat. Passé ce délai, ces cartes ne sont plus remboursables. Les cartes partiellement utilisées ne sont jamais remboursables.

COMMENT PASSER DE 2^E EN 1^E CLASSE ?

- Vous êtes déjà en possession d'un titre de transport valable en 2^e classe.
- Vous achetez (à l'automate, au guichet, online sur letrain.be ou dans le train au Tarif à Bord*) un billet supplémentaire « surclassement »* simple ou aller – retour. Le prix est calculé en effectuant la différence :
 - en semaine : entre les prix des 2 classes du Tarif Standard* pour le trajet que vous effectuez réellement en 1^e classe.
 - le week-end et jours fériés : entre les prix des 2 classes du Tarif 50%* pour le trajet que vous effectuez réellement en 1^e classe.

Le prix de ce surclassement* est égal ou supérieur au prix minimum du billet de 1^e classe.

- Vous pouvez également acheter à l'automate ou au guichet, une carte de 10 surclassements* au Tarif Standard* pour un même trajet*.

DOIS-JE PAYER UN SUPPLEMENT ?

- Si vous voyagez au départ ou à destination de Brussels Airport-Zaventem :
 - Carte Journaliste avec le **code 043 utilisée en 2^e classe** : pas de Supplément « Redevance Diabolo »*.
 - Carte Journaliste avec le **code 050 utilisée en 2^e classe** : achat d'un Billet « Redevance Diabolo » par trajet.
 - **Billet au Tarif 75%*** : le Supplément la « Redevance Diabolo »* est intégré au dans le prix total du billet. S'il s'agit d'un billet aller-retour, il sera comptabilisé 2 fois.
- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare* de correspondance*, le Supplément de la Redevance Diabolo* n'est pas dû.
- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare* sur votre itinéraire le plus court en kilomètres et que vous y effectuez une interruption* de voyage, acquittez-vous d'un Billet « Redevance Diabolo* » (sauf pour la Carte Journaliste avec code 043 en 2^e classe).
- Si vous utilisez votre Carte Journaliste ou le billet à réduction dans le train à grande vitesse « ICE » sur le trajet entre Bruxelles-Midi et Liège-Guillemins ou vice versa, acquittez-vous d'un supplément séparé. Pour plus d'info sur l'achat, voir www.b-europe.be. Les conditions spécifiques déterminées par le transporteur responsable de ces trains sont d'application (voir www.bahn.com).

QUE PERMET MON BILLET ?

- **PUIS-JE FAIRE UNE HALTE DURANT MON VOYAGE ?**

Oui, avec votre Carte Journaliste vous pouvez voyager gratuitement en 2^e classe et faire une halte durant votre voyage.

Si vous voyagez en 1^e classe, vous pouvez interrompre* votre voyage dans n'importe quelle gare* ou point d'arrêt* situé sur votre itinéraire le plus court en kilomètres, et ce, dans le sens de votre destination.

*voir Lexique

Valable à partir du 20.04.2017



- **PUIS-JE CHANGER DE DESTINATION LORS DU VOYAGE ?**

Oui, avec votre Carte Journaliste, vous pouvez changer de destination durant votre voyage en 2^e classe.

Avec votre billet de 1^e classe, le changement est autorisé sur votre itinéraire le plus court en kilomètres moyennant l'achat d'un nouveau titre de transport, couvrant la distance entre n'importe quelle gare sur cet itinéraire et votre nouvelle destination. Si vous l'achetez à bord du train, ce billet est majoré du «Supplément Tarif à bord »*.

- **PUIS-JE UTILISER 2 TITRES DE TRANSPORT CONSECUTIFS ?**

Si vous voyagez avec votre Carte Journaliste en 2^e classe, il n'est pas nécessaire de vous procurer un titre de transport supplémentaire étant donné que votre Carte Journaliste vous permet de voyager librement sur tout le réseau SNCB.

Si vous voyagez avec votre billet de 1^e classe, un autre titre de transport peut être utilisé avant ou après votre billet. Si un autre titre de transport est utilisé avant ou après un 1er titre de transport, ceux-ci sont considérés comme un seul titre de transport et les facilités de l'itinéraire alternatif* sont d'application. Vous présentez toujours vos deux titres de transport pour le contrôle dans le train.

